



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ad'ap 1499

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des
territoires

**COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ**

DDT 21/SHM/BD

Dossier suivi par :
Nathalie COUDRET

**Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes
handicapées**

Tél. : +33380294389

Réunion du vendredi 12 février 2016

Fax:

nathalie.coudret@equipement-
agriculture.gouv.fr

**AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES**

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

Arrêté du 8 décembre 2014 ;

Arrêté du 15 décembre 2014 ;

Arrêté du 27 avril 2015 ;

DOSSIER N° AT 021 231 15 R 0679

N° urbanisme :

Commune : DIJON

Demandeur : polyclinique du parc drevon représenté(e) par M KISSEL PIERRE

Adresse du demandeur : 18 COURS DU GENERAL DE GAULLE 21000 DIJON

Nom établissement : POLYCLINIQUE DU PARC DREVON

Adresse des travaux : 18 COURS DU GENERAL DE GAULLE 21000 DIJON

Type / catégorie ERP : U Etablissements de soins / 3

Nature des travaux :

réhabilitation

Demande de dérogation : non

Demande d'Ad'ap : oui

Nombre d'années demandées : 3

Coût global (euros) : 26 200 euros

Membres permanents de la commission présents :

M NOIROT Christophe, Représentant l'APF
M DAL BORGIO Jean-Paul , Représentant l'APF
Mme BARGES Sylvie, Représentant la Chambre de commerce et d'industrie
M HERVIEU Jacques, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public (Toison d'Or)
Mme BRENOT Marie-Claude, Représentant l'association Valentin Haüy
M LESECQ Jean-Claude, Représentant l'association Voir Ensemble

Absents excusés :

Mme LORAUD Brigitte, Représentant le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
Mme PAWLY Nathalie, Représentant la Chambre de l'artisanat et des métiers

AVIS DE LA COMMISSION

- sur l'autorisation : Favorable

- sur l'Ad'ap : Favorable

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS : Le maître d'oeuvre respectera les engagements pris dans sa notice d'accessibilité ainsi que sur ses plans.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescriptions et recommandations énumérées ci-dessus.

A DIJON,
le vendredi 12 février 2016
Pour La Préfète
Le président de la commission

Mme COUDRET Nathalie